

Chères adhérentes, Chers adhérents,

L'association Hegaldi vous informe avec plaisir de **la reprise des activités** en salle ou à l'extérieur si le temps le permet,

A partir du mardi 1^{er} juin pour les enfants et du mercredi 09 juin pour les adultes jusqu'au vendredi 9 juillet en suivant le protocole en vigueur.

Le présent Protocole Sanitaire précise les consignes sanitaires à respecter en vue d'assurer la bonne marche et le bon fonctionnement de la Salle de gymnastique du trinquet de JATXOU et la salle au-dessus de la Mairie dans le contexte actuel d'épidémie de Covid-19.

Tout utilisateur des locaux est contraint de s'y soumettre entièrement et sans réserve.

1. Le port du masque est obligatoire pour entrer et sortir de la salle.
2. Désinfection obligatoire des mains (au savon ou au gel hydroalcoolique) à l'entrée de la salle.
3. Veiller au bon respect des gestes barrières (lavage régulier des mains au savon ou au gel hydroalcoolique, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique, ...).
4. S'assurer que la distanciation physique est respectée : 1 mètre entre 2 personnes.
5. Ne pas réunir plus de 20 personnes dans l'enceinte de la salle afin de veiller à la bonne application des consignes sanitaires.
6. Aménager la salle (disposition des tapis) de façon à pouvoir respecter les mesures barrières.
7. Ne pas prêter de tapis. Chaque adhérent doit apporter leur propre tapis et leur serviette.
8. Les chaussures et effets personnels des adhérents doivent être déposés à l'extérieur de la salle.
9. Lorsque la distanciation physique ne peut être assurée, le port du masque est vivement recommandé.
10. Le prestataire s'engage à envoyer une fiche Covid des adhérents présents à chaque séance par mail à Nadine nadine.peuziat@live.fr
11. La salle devra être aérée pendant la séance.
12. Désinfection des poignées de porte, appareil audio, banc.... avec les produits mis à votre disposition.

La Mairie assurera un nettoyage-désinfection quotidien et mettra du matériel de désinfection à disposition dans chaque salle.

Dans l'hypothèse où un adhérent ou un intervenant de l'association serait suspecté ou testé positif au COVID 19, il appartiendra à la Présidente de l'association ou responsable de l'activité de prévenir au plus vite la Mairie au 05 59 93 00 40.

Ce protocole a pour but la mise en application des mesures de prévention du COVID 19 conformément aux recommandations de l'ARS, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et de la culture.

Concernant le règlement de vos cotisations pour l'année 2020/2021 :

Au vue de la crise sanitaire, L'Association Hegaldi revalorise ses cotisations.

Sera conservé le montant des adhésions pour tous les inscrits (10€ pour les adultes et 5€ pour les enfants).

A cela s'ajoute une cotisation équivalente à un trimestre pour les adhérents participants à une activité payante.

A défaut, l'Association Hegaldi se réserve le droit d'encaisser les règlements dans leurs intégralités.

Une permanence sera organisée au bureau Hegaldi pour échanger les règlements de cotisations.

Le mardi 15 juin de 17h à 20h et le jeudi 17 juin de 19h30 à 21h.

Merci de votre compréhension.